

PRIX INTERNATIONAL
CGLU - VILLE DE MEXICO - CULTURE 21

RÈGLEMENT

3 ÉDITION



3ème édition

PRIX INTERNATIONAL CGLU - VILLE DE MEXICO - CULTURE 21

Le **PRIX INTERNATIONAL CGLU – VILLE DE MEXICO – CULTURE 21** a pour objectif de reconnaître les leaders -villes ou personnes- qui se sont distinguées par leur contribution à la culture en tant que pilier du développement durable.



1 INTRODUCTION

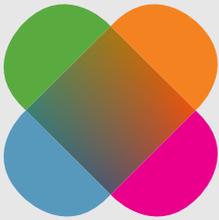
Soutenu au niveau mondial par des maires, des villes et des gouvernements locaux, l'Agenda 21 de la culture est le premier et le seul document international qui reconnaît et encourage la culture comme dimension fondamentale du développement durable des villes. En septembre 2017, plus de 750 villes et organisations sont liées à cet agenda.

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), la plus importante organisation internationale de maires et de gouvernements locaux, promeut institutionnellement l'Agenda 21 de la culture par le biais de sa Commission Culture. La Commission Culture de CGLU est coprésidée de manière collégiale par Buenos Aires et la Ville de Mexico, et vice-présidée par Angers, Barcelone, Belo Horizonte, Bilbao, Bogotá, Jeju, Paris et Porto Alegre.. Le premier Sommet Culture de CGLU, tenu à Bilbao en mars 2015, a approuvé le document « Culture 21 Actions », qui offre des orientations concrètes aux villes pour les aider à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques culturelles liées au développement durable et les inciter à participer à des processus d'échange et d'apprentissage. Le deuxième Sommet culture de CGLU s'est tenu à Jeju en mai 2017 et a permis de présenter des exemples de la mise en œuvre de Culture 21 Actions par des villes et gouvernements locaux du monde entier. Il a également permis de mettre en débat la relation entre la culture et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

C'est dans les villes que se développent les accords internationaux (ODD, Nouvel Agenda Urbain) et que se rejoignent les grands défis du développement durable : l'équilibre environnemental, la vitalité culturelle, la justice sociale, le progrès économique, la gouvernance inclusive. Ainsi, comme l'explique le document de CGLU récemment publié *La Culture dans les Objectifs de Développement Durable : Un Guide pour l'Action Locale*, la Commission culture de CGLU considère que les aspects culturels jouent un rôle fondamental pour assurer d'atteindre les ODD. C'est également le cas pour les autres agendas internationaux.

La **première édition** du « Prix International CGLU – VILLE DE **MEXICO** – Culture 21 » a eu lieu en 2013-2014. 56 candidatures de villes et de gouvernements locaux ont été reçues, parvenant du monde entier. Le Jury a élu comme vainqueurs le Projet « Arena de Cultura » de la ville de Belo Horizonte (Minas Gerais, Brésil) pour la catégorie « Ville » ainsi que Manuel Castells et Farida Shaheed pour la catégorie « Personnalité ». Le Jury a octroyé une mention spéciale aux projets d'Hanovre (Basse-Saxe, Allemagne) et de Ouagadougou (Burkina Faso).

La **deuxième édition** du Prix s'est déroulée en 2015-2016. 83 candidatures de villes et de gouvernements locaux du monde entier ont été reçues. Le Jury a désigné vainqueurs les projets « Patrimoine culturel et redynamisation des activités économiques à Tombouctou », de la Ville de Tombouctou (Mali) et « Je suis... L'aventure d'une communauté en pleine transformation » de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la catégorie Ville / Gouvernement Local ou Régional. Le Jury a également décerné une mention spéciale aux projets présentés par les villes de Busan (République de Corée), Dakar (Sénégal), Kaunas (Lituanie), Lac Mégantic (Québec, Canada) et Montevideo (Uruguay). Dans la catégorie Personnalité, Jon Hawkes et Silvia Rivera Cusicanqui ont obtenu le prix ex-aequo.



CDMX
CIUDAD DE MÉXICO



CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Agenda 21 de la culture

3^{ème} édition
PRIX INTERNATIONAL CGLU - VILLE DE MEXICO - CULTURE 21

OBJECTIF 2 GÉNÉRAL

Le « Prix international CGLU – VILLE DE **MEXICO** – Culture21 » a pour objectif de reconnaître les leaders -villes ou personnes- qui se sont distinguées par leur contribution à la culture en tant que pilier du développement durable.

OBJECTIFS 3 SPÉCIFIQUES

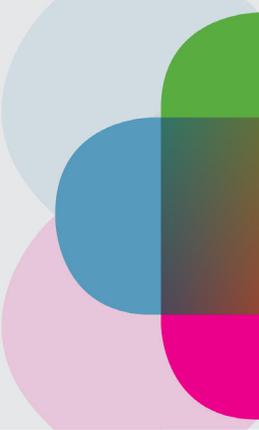
Le « Prix international CGLU – VILLE DE **MEXICO** – Culture21 » a pour objectifs spécifiques de :

- ✦ Promouvoir une plus grande visibilité de la relation entre la ville, la culture et le développement durable à l'échelle internationale, conformément aux documents stratégiques de CGLU.
- ✦ Motiver les villes du monde pour qu'elles adoptent les principes de l'Agenda 21 de la culture en favorisant ainsi la compilation et l'échange de bonnes pratiques de projets sur la ville, la culture et le développement durable.
- ✦ Explorer les relations entre politiques et pratiques culturelles locales, ainsi que l'atteinte des objectifs internationaux en matière de développement durable, tels que les ODD de l'Agenda 2030 ou le Nouvel Agenda Urbain.
- ✦ Renforcer la présence au sein de CGLU d'un thème innovateur, qui continue le leadership ouvert par la ville de Mexico en 2010 avec la déclaration de CGLU : « La culture est le quatrième pilier du développement durable ».

4 CATÉGORIES

Le « Prix international CGLU – VILLE DE **MEXICO** – Culture 21 » présente deux catégories :

- ✦ LE PRIX À UNE VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL.
- ✦ LE PRIX À UNE PERSONNALITÉ



CATÉGORIE VILLE / GOUVERNEMENT 5 LOCAL OU RÉGIONAL

PRESENTATION

Cette catégorie récompensera soit une ville, soit un gouvernement local ou régional dont la politique aura contribué de manière significative à établir des ponts entre les valeurs de la culture (le patrimoine, la diversité, la créativité et la transmission de connaissances) et la gouvernance démocratique, la participation citoyenne et le développement durable. Le prix sera attribué au gouvernement local ou régional candidat qui sera le gagnant du concours de projets ouvert aux membres directs ou indirects de CGLU. Tous les gouvernements locaux ou régionaux faisant partie d'une association ou d'une fédération de gouvernements locaux ou régionaux membre de CGLU sont eux-même de fait membres indirects de CGLU.

Le Prix reconnaîtra une politique, un programme ou un projet original qui inclue de manière explicite les principes de l'Agenda 21 de la culture. L'action récompensée devra être appliquée depuis au moins deux ans, et il faudra apporter les preuves de l'impact et du succès obtenus.

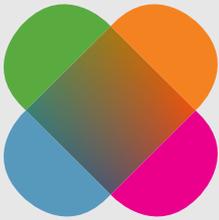
Chaque ville, ou gouvernement local ou régional ne pourra présenter qu'une seule candidature.

Les villes qui constituent le Bureau ou l'Équipe de Gouvernance de la Commission Culture de CGLU (à savoir actuellement Buenos Aires, Ville de Mexico, Angers, Barcelone, Belo Horizonte, Bilbao, Bogotá, Jeju, Paris et Porto Alegre) ne pourront pas présenter de candidature.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Le processus de compétition pour la catégorie « Ville / gouvernement local ou régional » se fera par le biais d'un formulaire spécifique conçu dans le cadre de cet appel à projet. On peut télécharger ce formulaire sur le site web du Prix : www.prix.agenda21culture.net. Le formulaire est disponible dans les trois langues officielles de CGLU : le français, l'espagnol et l'anglais.

Le formulaire devra être complété dans sa totalité, en répondant à tous les paragraphes.



CDMX
CIUDAD DE MÉXICO



CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Agenda 21 de la culture

3ème édition PRIX INTERNATIONAL CGLU - VILLE DE MEXICO - CULTURE 21

LETTRE DE CANDIDATURE

Le formulaire sera accompagné d'une lettre de présentation, signée par le maire ou le chef de gouvernement, sa composition et son contenu sont libres, mais elle comprendra au moins :

- ◆ Un paragraphe qui résume le projet (en résumant la section 1 du formulaire)
- ◆ Un paragraphe qui résume la manière dont la ville utilisera les fonds du prix (en résumant la section 6 du formulaire)
- ◆ Un paragraphe qui mentionne sa qualité de membre de CGLU.

DOTATION

La ville gagnante recevra un trophée réalisé par un artiste de Mexico ainsi qu'une reconnaissance signée par le Chef du Gouvernement de la Ville de Mexico et par le Président de CGLU.

Le projet présenté par la ville gagnante recevra 50 000 euros qui devront être utilisés pour la promotion internationale de ce projet (publication d'un livre, participation à des forums, visibilité internationale) et pour renforcer l'application locale de l'Agenda 21 de la culture.

Le Jury pourra octroyer le Prix à une ville unique, ou décider de partager le Prix (ainsi que la dotation correspondante) entre plusieurs villes.

Le Jury pourra reconnaître comme «bonne pratique en matière de culturel et villes durables» tous les projets qu'il estime être nécessaire de reconnaître. Ces projets seront diffusés mondialement par la Commission culture de CGLU.

DIFFUSION DES CANDIDATURES

La section 1 de chaque formulaire sera traduite par les organisateurs du Prix dans les deux autres langues officielles de CGLU et le contenu sera publié en mars 2018 sur le site web du Prix.

Les autres contenus de chaque formulaire seront publiés, selon l'avis du jury et avec l'accord explicite de chaque gouvernement, après l'annonce du gagnant du prix.



6 CATÉGORIE PERSONNALITÉ

Cette catégorie récompensera une personnalité mondialement connue pour sa contribution fondamentale à la relation entre la culture et le développement durable. Le prix à la personnalité sera attribué par le jury, sans concours ouvert de compétence.

Les organisateurs du Prix invitent tous les membres directs ou indirects de CGLU, ainsi que toutes les personnes ou organisations intéressées, à proposer spontanément une personnalité, et ce uniquement par le biais du courrier électronique : award@agenda21culture.net. Cette proposition devra être correctement justifiée, en démontrant de manière explicite la contribution apportée par la personnalité en question au regard de la réalisation des objectifs de l'Agenda 21 de la culture.

Le Jury pourra octroyer le Prix à une personnalité unique, ou décider de partager le Prix (ainsi que la dotation correspondante).

La personnalité vainqueur recevra un trophée réalisé par un artiste de la ville de Mexico ainsi qu'une reconnaissance signée par le Chef du Gouvernement de la Ville de Mexico et par le Président de CGLU. La personnalité vainqueur recevra la somme de 25 000 euros.

7 JURY

C'est le Jury, ou Comité technique d'évaluation, qui se chargera de la sélection. Il sera composé de personnalités, experts internationaux, proposés par la Ville de Mexico et CGLU. Les membres du Jury seront des personnalités à la trajectoire irréprochable dans le milieu culturel et d'un très grand prestige, ce qui garantira la célébrité et l'importance du Prix.

Dans la catégorie « Ville / gouvernement local ou régional », le jury analysera toutes les candidatures en deux temps :

- ◆ Premièrement, le jury analysera la section 1 de chaque formulaire de candidature et retiendra une liste de 10 finalistes maximum.
- ◆ Ensuite, le jury analysera le formulaire des 10 candidatures finalistes et désignera le gagnant du prix.

Le Prix ne prévoit pas de présentation publique des villes finalistes. Le jury délibérera seulement à partir des documents de candidature.

Dans la catégorie « Personnalité », le jury analysera en une seule fois les nominations et désignera la personnalité gagnante du prix.



CDMX
CIUDAD DE MÉXICO



CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

culture 21
Agenda 21 de la culture

3^{ème} édition
PRIX INTERNATIONAL CGLU - VILLE DE MEXICO - CULTURE 21

8 CALENDRIER

- ✦ Le 2 novembre 2017 : Ouverture de l'appel à projets. Les formulaires seront disponibles sur le [site web](#).
- ✦ Le 16 mars 2018 : Date limite de réception des candidatures.
- ✦ Avril 2018 : Diffusion des contenus de la première partie du formulaire de candidature.
- ✦ Juin 2018 : Réunion du Jury et communication des résultats.
- ✦ Septembre 2018 : Cérémonie de remise du Prix à Mexico.

9 FORMALISATION DES CANDIDATURES

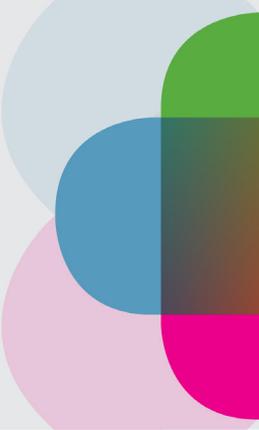
Les candidatures de la catégorie « Ville / gouvernement local ou régional » seront présentées uniquement par courrier électronique à l'adresse : award@agenda21culture.net.

Chaque candidature sera accompagnée des fichiers suivants :

- ✦ Formulaire (en format Word).
- ✦ Annexe obligatoire : lettre de présentation signée par le maire ou par le chef du gouvernement (au format PDF).
- ✦ Au moins 3 images en haute résolution (minimum 150ppp, format JPEG, PNG, TIFF ou similaire).
- ✦ Annexes facultatives : un maximum de 3 documents (format libre).

Les nominations spontanées pour la catégorie « Personnalité » ne pourront être présentées que par courrier électronique à l'adresse : award@agenda21culture.net. La nomination spontanée sera rédigée sur un document, selon le formulaire proposé.

Dès la réception d'une candidature, les organisateurs du Prix enverront par courrier électronique un message qui confirmera la bonne réception de la candidature.



OBLIGATIONS 10 DES VAINQUEURS

CATÉGORIE VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL

La ville ou le gouvernement local gagnant(e) dans cette catégorie assumera les obligations suivantes :

- ◆ Communiquer par écrit l'acceptation du prix dans un délai d'un mois maximum.
L'assistance personnelle du maire ou du chef de gouvernement à la cérémonie de remise du prix.
- ◆ Diffuser l'obtention du prix dans les médias.
- ◆ Prouver devant les organisateurs la réalisation des activités proposées pour le prix (section 6 du formulaire), dans un délai maximal d'un an à partir de la réception de la notification.

CATÉGORIE PERSONNALITÉ

La personnalité gagnante de cette catégorie assumera les obligations suivantes :

- ◆ Assister personnellement à la cérémonie de remise du prix.
- ◆ Rédiger et lire, lors de la cérémonie de remise du prix, un texte original sur la culture et le développement durable.

www.prix.agenda21culture.net